

REGULARISATION

DECRET N° 2016- 457 du 03 août 2016

portant nomination de **Monsieur Coffi Fiacre Désiré ADONON**, en qualité de Premier Conseiller à l'Ambassade du Bénin à Tripoli en Libye.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 Mars 2016 ;
- Vu** le décret n° 2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** Le décret n°149/PCM/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 avril 1965 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels alloués aux agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et les textes modificatifs subséquents ;
- Sur** proposition du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- Le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 27 juillet 2016,

DECRETE :

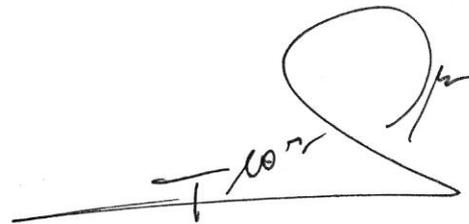
Article 1^{er} : **Monsieur Coffi Fiacre Désiré ADONON** est nommé en qualité de Premier Conseiller à l'Ambassade du Bénin à Tripoli en Libye à compter du 1^{er} juillet 2013.

Article 2 : Dans ses nouvelles fonctions, Monsieur Coffi Fiacre Désiré ADONON bénéficiera du traitement attaché à son grade auquel s'ajouteront les indemnités et avantages matériels divers alloués aux agents en service dans les postes diplomatiques tels que définis le décret n° 149/PCM/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 avril 1965 susvisé et les textes modificatifs subséquents.

Article 3 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, entre en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2013 et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le03...août...2016.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



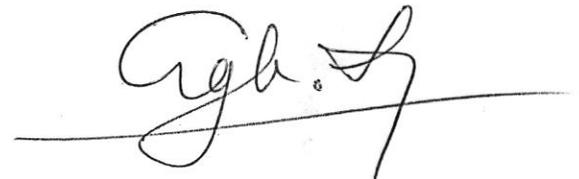
Patrice TALON.-

Le Ministre du Travail, de la Fonction
Publique et des Affaires Sociales,



Adidjatou MATHYS.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération



Aurélien AGBENONCI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 MTFPAS 2 MAEC 2 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 JORB 1.-